



Sedan

11 rue Jean Jaurès

CAP ELECTRICIEN

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) électricien intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'agriculture, des services et des infrastructures.

Ce CAP aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électricien depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations. Les fondamentaux du métier d'électricien sont transversaux à tous les secteurs d'activités.

Cette formation est également accessible par la voie de l'apprentissage et en formation continue.



SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les activités professionnelles peuvent s'exercer dans les secteurs :

- Des réseaux de distributions électrique
- Des infrastructures
- Des quartiers, des zones d'activités
- Des bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel)
- De l'industrie
- Des systèmes énergétiques autonomes et embarqués



Enseignement généraux

1ère

Année

- Français / Éducation civique / Histoire Géographie - **1,5h**
- Enseignement moral et civique - **0,5h**
- Mathématiques / Sciences Physiques - **1,5h**
- Langue Vivante Allemand ou Anglais - **1,5h**
- Éducation Physique - **2,5h**
- Arts Appliqués - **1h**

2ème

Année

- Français / Éducation civique / Histoire Géographie - **1,5h**
- Enseignement moral et civique - **0,5h**
- Mathématiques / Sciences Physiques - **1,5h**
- Langue Vivante Allemand ou Anglais - **1,5h**
- Éducation Physique - **2,5h**
- Arts Appliqués - **1h**

Enseignement Professionnels

1ère

Année

- Co-intervention français - **1,5h**
- Co-intervention mathématiques - **1,5h**
- Prévention Santé Environnement - **1,5h**
- Chef d'œuvre - **3h**
- Professionnels - **11,5h**

2ème

Année

- Co-intervention français - **1,5h**
- Co-intervention mathématiques - **1,5h**
- Prévention Santé Environnement - **1h**
- Chef d'œuvre - **3h**
- Professionnels - **12h**

POURSUITES D'ÉTUDES :

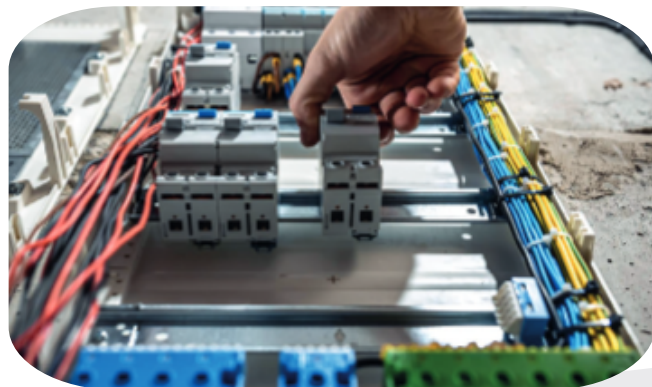
Après le CAP Electricien, les bons élèves ont vocation à poursuivre leur formation en intégrant directement en classe de 1ère le cycle de baccalauréat professionnel :

- Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés (MELEC) ou
- Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC)

FORMATION EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE :

Durée - 2 années

- 1ère année : 30 semaines
- 2ème année : 30 semaines



FORMATION EN ENTREPRISE :

La durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est de 12 semaines :

- 1ère année : 6 semaines
- Terminale : 6 semaines

Les élèves reçoivent, lors de ces PFMP, des compléments de formation professionnelle et mettent en application les compétences acquises au lycée professionnel.

Ces périodes sont évaluées et comptent pour l'obtention du diplôme.

Formations inscrites également sur les deux années de formation :

S&ST (Santé et Sécurité au Travail) et formation à l'habilitation électrique : B1V.